

## COMPTE RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 07 AVRIL 2021.

L'an deux mil VINGT ET UN le 07 Avril à 17h, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 01/04/2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Mathieu ANTOINE, Maire.**

**Présents** : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Hervé GOUILLON, Charlotte POUDEROUX, Florian COLLEY

**Secrétaire de séance** : Charlotte POUDEROUX

**Le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 17 Mars 2021 a été validé à l'unanimité.**

### DISCUSSIONS

**\*Déchets-Communauté de communes** : **Mathieu ANTOINE** informe que la Communauté de communes va mettre en place des doubles tambours sur les conteneurs ordures ménagères existants, afin de réduire l'ouverture aux sacs de 30L maximum. Seuls les hôteliers-restaurateurs pourront ouvrir plus grand.

Il est également prévu de rajouter un composteur collectif au niveau de Beauregard, car pour le moment il n'y en a qu'un à la Chalp.

Le local à cartons actuel du Chalet Routier va être remplacé par une ou deux colonnes à carton, et une supplémentaire éventuellement ailleurs. Pour **Florian COLLEY**, d'après une information de la CCGQ, les restaurateurs et professionnels ne pourront plus déposer leurs cartons dans les colonnes qui seront trop petites. Or, tous les professionnels ne sont pas équipés pour aller à la déchetterie souvent. Il craint que les cartons se retrouvent donc par terre au pied des colonnes. **Mathieu ANTOINE** rappelle que le nombre de colonnes est définie par le conseil municipal, et justement en tenant compte des hébergements etc. Attention donc à prendre en compte la réalité du village pour ne pas que trop de déchets ou encombrants se retrouvent soit dans la nature soit dans des conteneurs non prévus à cet effet, comme cela a été le cas la semaine dernière.

**\*Marché estivale – Jeanine CHARDAN** : Il aura lieu a priori le dimanche après-midi jusqu'au soir après le pot d'accueil. Actuellement en prospect pour trouver des commerçants. Pour le moment, il y a 3 ou 4 stands de prévus. Un essai est envisagé le 1<sup>er</sup> dimanche de Juillet pour voir comment s'organiser, même s'il n'y aura pas beaucoup de monde. Le jour a été choisi en fonction de tous les autres marchés déjà prévus sur les autres communes, soit tous les autres jours de la semaine. **Hervé GOUILLON** propose de choisir un jour où il a déjà un marché le matin sur une autre commune, et de justement proposer aux mêmes producteurs de venir l'après-midi sur St-Véran. **Mathieu ANTOINE** précise qu'au prochain conseil, il proposera un prix pour les places de marché. Il peut y avoir un prix pour la journée, ou un abonnement pour la saison ce qui fidélise aussi les commerçants. L'ensemble des conseillers sont d'accord pour dire que ce prix doit rester modique.

**\*Commission circulation stationnement- Hervé GOUILLON** : La commission s'est réunie il y a peu. En est ressorti une demande assez forte et généralisée pour réduire la vitesse, le flux des véhicules dans le village ainsi que le stationnement sauvage. **Mathieu ANTOINE** propose une limitation à 20km/h dans village. La commission a aussi travaillé sur la mise en place d'arrêts minutes dans le village pour éviter qu'il y ait trop de véhicules qui stationnent n'importe où. 15 emplacements ont été sélectionnés. Ces arrêts minutes seraient identifiés et marqués au sol. **Frédérique MARROU** est contre cette idée : Actuellement, les arrêts minutes ne sont pas matérialisés mais les gens le font. Alors que les arrêts minutes officiels deviennent très souvent des parkings qui durent. Donc les matérialiser ne sont pas nécessaires. Pour limiter le flux des véhicules → proposition de mise en place des restrictions horaires de 11h à 16h. La circulation ne sera pas totalement interdite mais autorisée uniquement pour les riverains et les travailleurs. Idée aussi de la mise en place d'un giratoire vers la cabane d'accueil, car lorsqu'il y a du monde l'été, les gens ne savent plus comment s'y prendre. Également mise en place d'un abribus à l'arrêt Beauregard afin

que les gens qui attendent la navette ne soient pas sous la pluie. Enfin, le stationnement à Ste-Luce a été proposé comme interdit car c'est d'abord une aire de retournement. **Sébastien PINZETTA** demande une chicane, comme à Pierre-Belle sur la route sous les Forannes car la vitesse est excessive. **Mathieu ANTOINE** propose que chacun réfléchisse à ces propositions qui seront mises à l'ordre du jour du prochain CM.

## **DELIBERATIONS**

### **1- Demande de subvention mise en place d'une borne de service de camping-car.**

Une borne de services et de paiement pour camping-cars va être mise en place au parking de La Madeleine. La dépense totale est de 31 964.00€. Le département a été sollicité à hauteur de 70 % ce qui ferait un auto-financement de 9 589.20€. **Vote POUR à l'unanimité.**

### **2- Demande de subvention chargeur avec étrave.**

Comme évoqué lors d'un précédent conseil, la commune souhaite remplacer le chargeur actuel et également acheter une étrave. La dépense totale est de 111 100€. Une demande de subvention est proposée destinée au Conseil Régional à hauteur de 70 % La subvention départementale de 7000€ qui avait été accordée pour l'achat d'un véhicule communal, a été basculée sur cette nouvelle opération. L'étrave choisie serait bi-raclage, avec une lame caoutchouc qui abîme moins, en cas de petite quantité de neige. Il y a un système hydraulique qui active une lame en métal lors de plus grosses quantités de neige. C'est une grosse dépense mais le chargeur actuel est très fatigué. Si le budget est voté et que les subventions sont octroyées, la dépense sera effectuée cette année. **Jacques ISNEL** aimerait que cela soit davantage discuté en commission, les lames, les types de chargeur etc. **Mathieu ANTOINE** dit que bien sûr, ce sont des prospections qui ont été faite afin d'avoir des devis et pouvoir faire la demande de subvention. Mais bien sûr, le type d'engin et de lame peut être discuté encore. **Jacques ISNEL** rappelle qu'il faut aussi penser à la période estivale, s'il faut dégager une route par exemple. Un tel engin ne servira que l'hiver. **Vote POUR à l'unanimité.**

### **3- Demande de subvention équipement de plonge.**

Cela avait déjà été évoqué par **Delphine MAHIEU**. Actuellement, à la cantine, se trouve un évier familial avec deux bacs ainsi qu'un lave-vaisselle familial aussi, qui dure toute la journée et reste allumé jusqu'au lendemain. Un devis a été fait faire chez ALTECC, sur mesure, avec un lave-vaisselle semi-pro, des bacs inox pro. La dépense totale est de 4 288€. Une subvention est adressée au département à hauteur de 70 %, grâce à l'enveloppe cantonale de **Valérie GARCIN**. **Delphine MATHIEU** rappelle qu'actuellement, les locaux servent pour la garderie-cantine, mais tout cet équipement pourra servir si par exemple la salle est louée pour un baptême, une communion ou autre, à l'avenir. **Vote POUR à l'unanimité.**

### **4- Modification des statuts du PNRQ.**

Les statuts ont été votés en comité syndical. La cotisation de la région ne sera plus indexée mais sera fixe. La région continuera à abonder par subvention sur des opérations spécifiques. Le syndicat mixte est administré par 30 délégués. La région avait 3 voix par élu régional, les élus départementaux 2 voix chacun, et les autres n'avaient qu'une voix. La région demande 6 voix chacun, et les élus départementaux 4 voix chacun, ce qui représente 49 % du collège. Mais la région a malgré tout un pouvoir réel de décision et de financement sur les parcs. **Vote POUR à l'unanimité.**

### **5- Commission locale SPR.**

La commune est régie par un document SPR (Site Patrimonial Remarquable) qui vient se superposer au règlement du PLU, au regard de la qualité patrimoniale et architecturale. Ce règlement vise à faire respecter des critères architecturaux influencés par les maisons traditionnelles. Il concerne aussi le paysage avec des cônes de vue. Si jamais des modifications doivent être apportées au SPR, c'est cette commission qui pourra être saisie. Les représentants du conseil municipal avaient déjà été élus, mais il manquait les représentants d'associations et des personnes qualifiées. Cette délibération sera complétée ensuite par les services de l'État. **Jean-**

**Pierre IMBERT** souhaite réfléchir à un représentant d'association et pouvoir proposer un nom au prochain conseil. **La délibération est donc retirée et reportée.**  
**DEPART DE FREDERIQUE MARROU. PROCURATION A JEANINE CHARDAN.**

6- **Modification des tarifs de la régie stationnement/parking.**

Les tarifs n'ont jamais évolué depuis un certain temps. Le service d'accueil va être amélioré, ce peut être l'occasion de penser à une réévaluation des tarifs. C'est un service qui devrait permettre de générer plus de recettes pour ainsi pouvoir faire de réelles améliorations pour les années suivantes pour les visiteurs. La proposition serait de passer de 2€ à 4€ pour les voitures, et de 1€ à 2€ pour les motos. En retenant également la proposition de **Jean-Pierre IMBERT** qui était d'offrir une visite libre à la MDS sur présentation du ticket de stationnement. **Jacques ISNEL** et **Delphine MATHIEU** font remarquer qu'il convient d'être vigilant sur l'augmentation car les places de stationnement et parkings ne sont pas réellement aménagés, pour ce prix-là. Dès que les parkings de Beauregard et de La Madeleine sont pleins, les gens doivent se garer le long de la route. Pour 4€, ce n'est pas acceptable selon eux. **Mathieu ANTOINE** soulève que les parkings de Beauregard et La Madeleine sont quand même bien aménagés, et que pour ce prix-là, ils ont également un dépliant offert. Le Maire rappelle qu'il y a également le macaron séjour, au prix de 5€. A qui s'adresse-t-il ? Seulement aux locataires ? A ceux qui viennent deux fois deux jours dans l'été ? Des habitants ? **Hervé GOUILLON** estime que le fait d'avoir ce macaron donne souvent aux gens le droit de circuler. Or, ce n'est pas le but. **Jean-Pierre IMBERT** propose de mettre des dates sur le macaron avec une durée de validité. Le service de stationnement ne fonctionne pour le moment que l'été. Or, **Mathieu ANTOINE** rappelle que l'hiver aussi il y a des frais, de déneigement etc. Les conseillers pourraient réfléchir à établir ce système toute l'année. **Florian COLLEY** est plutôt contre cette augmentation sauf si effectivement il y a une contrepartie comme une visite à la MDS, car là, il n'y a pas d'alternative de parking gratuit proposée dans le village. Les gens sont obligés de payer. **Mathieu ANTOINE** pense que cet accueil humain est à double tranchant. Pour nous c'est convivial. Or pour les gens c'est davantage perçu comme une sorte de « douane », ils sont accueillis pour payer. S'il y avait des bornes de paiement comme proposé par **Sébastien PINZETTA**, le personnel pourrait accueillir, diriger vers les parkings, et les gens régleraient à la borne, ce qui éviterait peut-être le sentiment d'agression dès l'arrivée. Cette augmentation devra bien sûr être suivie d'une modernisation du système de paiement. Les conseillers pensent qu'il est trop tôt pour prendre cette délibération. Il y a trop de paramètres encore flous, notamment les macarons séjours. **La délibération est donc retirée et reportée.**

7- **Vote du budget 2021 de la commune.**

Une présentation des budgets est faite en section fonctionnement et investissement. Le budget est important. Déjà, il y a un excédent de fonctionnement reporté d'année en année qui forcément augmente la possibilité du budget. Mais il y a aussi beaucoup plus d'opérations d'investissement prévues cette année (2020 = covid et surtout vote du budget en Juillet). Le détail de l'ensemble des opérations d'investissement prévues pour 2021 est évoqué par **Mathieu ANTOINE**. Pour la mise en conformité du captage, le coût des travaux sera sûrement finalement moindre (possibilité de poteaux bois et fils électriques). Pour 2021, le budget a donc été équilibré comme suit :

|                            | <b>Fonctionnement</b> | <b>Investissement</b> |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses                   | 955 923.31 €          | 575 059.36 €          |
| Excédent 001               |                       | 67 894.79 €           |
| Restes à réaliser Dépenses |                       | 50 500.00€            |
| <b>Total des Dépenses</b>  | <b>955 923.31 €</b>   | <b>693 544.15 €</b>   |
| Recettes                   | 724 406.86 €          | 645 706.15 €          |
| Restes à réaliser Recettes |                       | 47 838.00 €           |
| Excédent 002               | 231 516.45 €          |                       |
| <b>Total Recettes</b>      | <b>955 923.31 €</b>   | <b>693 544.15 €</b>   |

**Delphine MATHIEU** regrette que les documents relatifs au budget n'aient pas été transmis plus tôt aux conseillers. **Mathieu ANTOINE** s'en est excusé en début de présentation. Il souligne cependant que le précédent conseil a abordé la question budgétaire lors du débat d'orientation budgétaire (DOB). **Vote POUR à l'unanimité.**

#### 8- Vote du budget 2021 de la MDS.

**Mathieu ANTOINE** rappelle que les salaires sont pris sur le budget principal depuis quelques années. Les recettes ont été un peu sous évaluées par rapport à l'année précédente, car si la MDS peut ouvrir, il n'y aura que la saison estivale. **Delphine MATHIEU** demande pourquoi les recettes de marchandises ne sont pas plus élevées ? En fait, ce n'est pas ventilé correctement en comptabilité. L'ensemble des recettes (entrées et boutique) sont mises sur le même article, donc sur la régie. Cela va être travaillé avec la trésorerie. Le budget 2021 a donc été équilibré comme suit :

|                           | <b>Fonctionnement</b> |
|---------------------------|-----------------------|
| Dépenses                  | 37 429.68 €           |
| Déficit 001               |                       |
| <b>Total des Dépenses</b> | <b>37 429.68€</b>     |
| Recettes                  | 12 350.00 €           |
| Excédent 002              | 25 079.68 €           |
| <b>Total Recettes</b>     | <b>37 429.68 €</b>    |

**Vote POUR à l'unanimité.**

#### 9- Vote des subventions 2021.

Les subventions sont votées une par une, car **Delphine MATHIEU** ne peut pas voter la subvention de l'association Lou Pitchounet, en étant la Présidente, elle ne prend donc pas part au vote. Une nouvelle subvention pour le Trail des étoiles, organisé le 17 Juillet par une association locale dont le parcours va être sur St-Véran, est proposée à hauteur de 1000€. Les autres subventions sont les mêmes que celles des années précédentes. **Vote POUR à l'unanimité.**

#### 10- Vote du taux des taxes locales.

Comme chaque année, il convient de voter le taux des taxes locales. Désormais, il n'y a plus de taxe d'habitation. Afin de compenser cette perte, la part départementale de la taxe foncière bâtie passe à la commune. Il n'y a pas de changement pour le contribuable puisque la commune ne vote aucune augmentation pour 2021. Les taux de 2020 sont repris, incluant donc la part départementale pour la taxe foncière bâtie. **Vote POUR à l'unanimité.**

### QUESTIONS DIVERSES

- **Chant du coq** : une parution est prévue au printemps. Si certaines et certains souhaitent et peuvent apporter une contribution, il faudra le faire savoir en mairie avant la fin du mois.
- **Hervé GOUILLON** demande si la disposition du parking de Costebelle va rester comme ça aussi pour l'été ? Car à la base, c'était pour le déneigement. L'ensemble du CM est plutôt favorable à remettre le parking comme avant, pour l'été.
- De nombreuses caméras sont disposées par des privés sur la commune. Il est important de rappeler qu'il est interdit de filmer la voie publique.

### CLOTURE DE SEANCE 19H30